

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_08-DE



(Finistère)

Landéda, le 23/09/2019

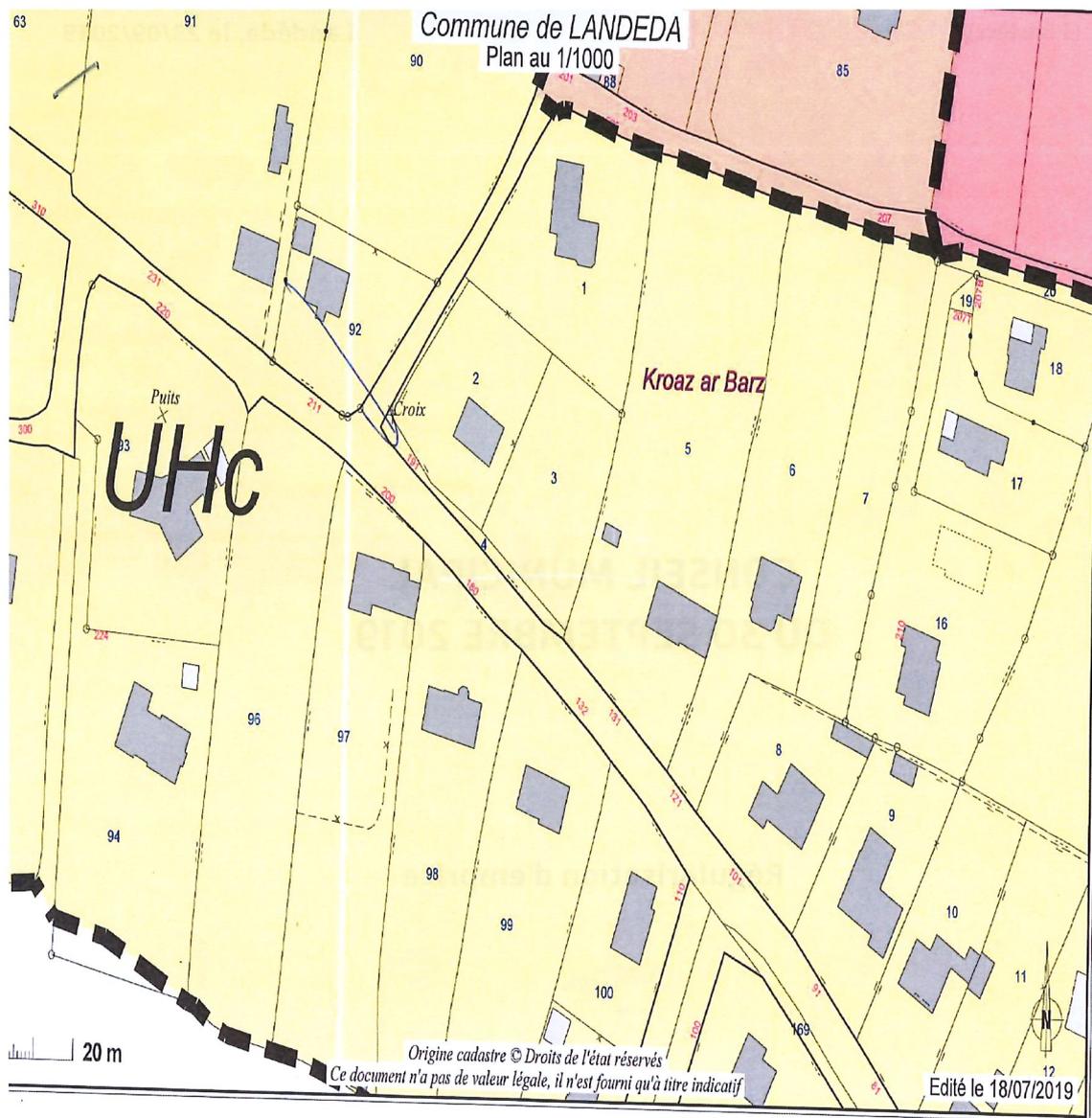
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Régularisation d'emprise

RAPPORT N°08/19-07

Mme GUEGUEN Marie demande que la parcelle AL 4 (emprise déjà réalisée sur le terrain) soit régularisée.

L'acte de régularisation sera rédigé par Me GEFFRAY – Notaire à Bourg Blanc.



Je vous propose donc :

- d'approuver la régularisation de l'emprise à Kroaz Ar Barz ;
- d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à procéder et à signer tous les actes de cette affaire.



Nombre de membres en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal

N°08/19-07

Réunion du 30 Septembre 2019

Régularisation d'emprise

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Cathy LARIDAN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Ronan CORBEL (procuration à Cathy LARIDAN)
- Jean-Pierre GAILLARD (procuration à Christine CHEVALIER)
- Erwan GUIZIOU.

Pierre-Louis LE CAM a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire en date du 23 septembre 2019,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. Bernard THÉPAUT, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'approuver la régularisation de l'emprise à Kroaz Ar Barz.

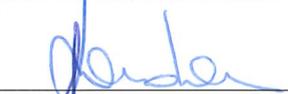
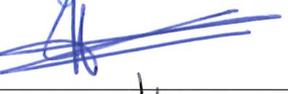
ARTICLE 2 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à procéder et à signer tous les actes de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_08-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Absent
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	Procuration
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_08-DE